

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Groupe du Porte-Parole

Bruxelles, le 6 septembre 1974

MS/md

remis au téléc: 18h

PRIORITE P1

Note BIO (74) 196 aux bureaux nationaux

cc aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux DGI et X

432

1. Au Cours du rendez-vous de midi de ce jour des questions ont été posées au sujet des critiques que le Chancelier Schmidt aurait formulées sur le fonctionnement de l'administration de la Commission voire au sujet du rôle de la Commission.

Ces critiques sont reprises notamment par les agences de presse, le GUARDIAN, le HERALD TRIBUNE et certains organes de la presse allemande.

Si vous étiez interrogés à ce sujet je vous prie de vous borner pour l'instant à indiquer que la Commission a pris connaissance de ces articles de presse et qu'elle se réserve d'étudier les déclarations du Chancelier avec toute l'attention qu'elle méritent dès qu'elle sera en possession du texte exact de ces déclarations.

Il n'est pas inutile de rappeler à cette occasion - en évitant toute polémique puisque la Commission ne dispose pas du texte exact des déclarations de M. Schmidt - que les services de la Commission doivent faire en sorte que les fonctionnaires de neuf pays parlant six langues puissent travailler ensemble et produire règlements, propositions, rapports, études, concernant 250 millions d'Européens (traduits en six langues). Il importe par conséquent de souligner que toute comparaison avec une administration nationale doit tenir compte de cette caractéristique de l'administration de la Commission.

Il n'est pas inutile de rappeler également que l'élargissement de la Communauté a été réalisé par substitution et non par addition de personnel en dépit de l'accroissement considérable des tâches et que le projet de budget 1975 proposé par la Commission ne prévoit aucune augmentation de personnel sauf pour les traducteurs et interprètes.

2. Un deuxième aspect est revenu à l'ordre du jour à cette occasion : l'affaire du memorandum allemand au mois de juillet dont la presse belge notamment a fait état au mois d'août.

C'est l'aspect "paperasserie communautaire" et "complexité des réglementations communautaires".

La aussi il faut rappeler que la Commission s'est préoccupée constamment de la simplification des procédures douanières, par exemple de l'amélioration des travaux du Conseil et Commission (voir le document Scheel-Ortoli) et qu'en tout état de cause cette "paperasserie" et cette "complexité" relèvent de la responsabilité solidaire des institutions et non exclusive de la Commission.

3. Malgré l'excellente présentation de l'avant projet de budget 1975 par les soins de M. Strasser (hier, jeudi 5) sur base de la P-54, la presse a généralement procédé à une simplification abusive en feignant de ne retenir qu'une augmentation de 37% par rapport au budget 74. Une action d'information s'impose par conséquent dans cette affaire.

4. Enfin, au sujet du dîner proposé par le Président Giscard d'Estaing aux Chefs d'Etat et de Gouvernement pour le 14 septembre, vous pouvez préciser, comme nous l'avons fait à Bruxelles" que "nous n'avons à Bruxelles aucune information au sujet d'une invitation éventuelle du Président Ortoli". Le Président n'est d'ailleurs pas à Bruxelles.

Amitiés,



M. SANTARELLI

P.S. Vous voudrez bien trouver ci-joint un tableau sur les effectifs des institutions européennes au 1 septembre 1974 au cas où vous seriez interrogés à ce sujet et à l'occasion de cette actualité politico-administrative.

Bruxelles, le 6 septembre 1974

433
432
426

NOMBRE FONCTIONNAIRES (1er septembre 1974)

COMMISSION

fonctionnaires A	2.000
fonctionnaires LA	920
fonctionnaires B	1.524
fonctionnaires C	2.382
fonctionnaires D	<u>378</u>
total	<u>7.204</u>
agents temporaires	171

CONSEIL

fonctionnaires A	147
fonctionnaires LA	211
fonctionnaires B	83
fonctionnaires BS	17
fonctionnaires C	531
fonctionnaires D	<u>143</u>
total	<u>1.132</u>
agents temporaires	44
agents locaux	10

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

fonctionnaires A	31
fonctionnaires LA	53
fonctionnaires B	32
fonctionnaires C	110
fonctionnaires D	<u>17</u>
total	<u>243</u>
agents temporaires	24
agents locaux	6